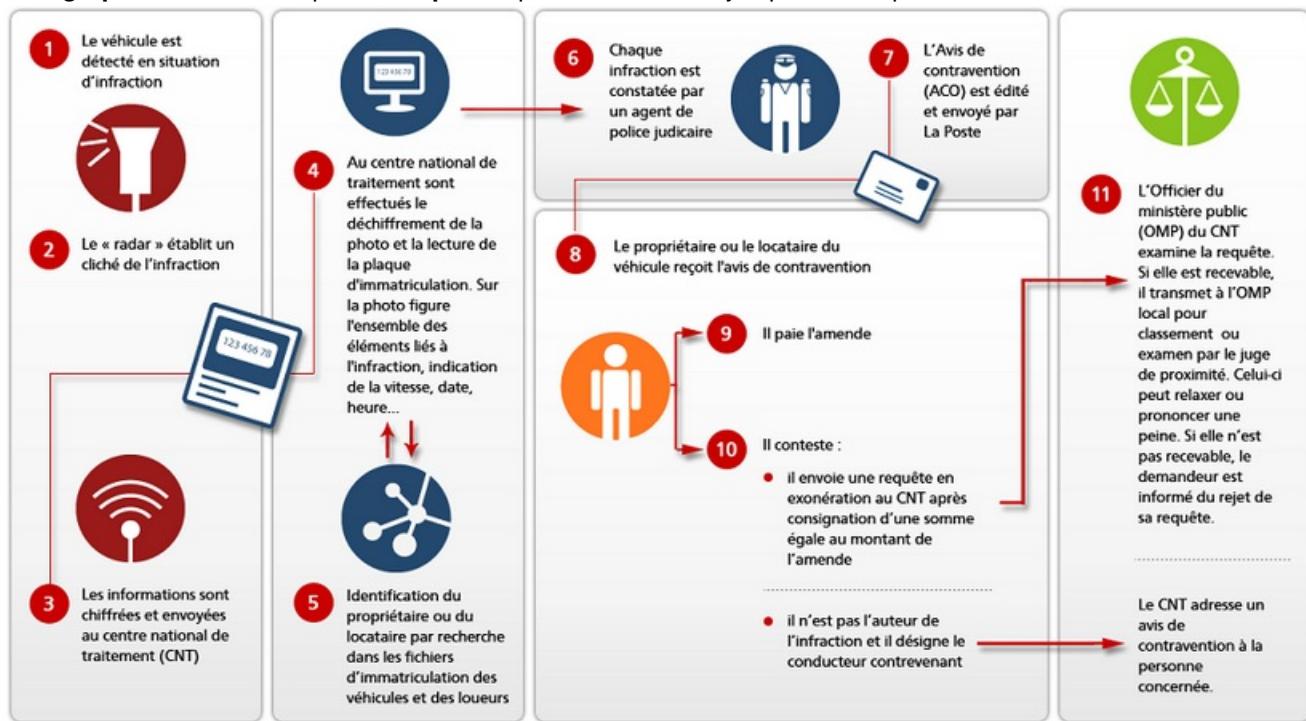


## Comment savoir si l'on a une amende après un flash radar ?

Si votre **véhicule** a été **flashé par un radar**, vous allez recevoir un avis de contravention sauf exceptions. Par exemple si le cliché n'est pas conforme.

Le **délai** pour recevoir l'avis de contravention **varie** selon le **type de radar** (radar fixe, mobile, feu rouge...)

L'**infographie** suivante indique **les étapes**, depuis le flash radar jusqu'à la réception de l'avis de contravention.



Contrôle radar : comment ça marche ? © Antai /www.antai.gouv.fr

Étapes depuis le flash radar jusqu'à l'envoi de l'amende au propriétaire ou au locataire du véhicule et les possibilités de paiement ou de contestation

Que faire si l'on est sûr d'avoir été flashé et que l'on ne reçoit pas d'avis de contravention ?

**Vérifiez l'adresse** indiquée **sur le certificat d'immatriculation** (carte grise) du véhicule.

Si l'adresse n'est pas à jour, le **délai de réception** de l'avis de contravention est **rallongé**.

Vous risquez aussi de recevoir un avis d'amende majorée sans recevoir l'avis de contravention initial.

### Rappel

L'**adresse** figurant sur le **certificat d'immatriculation du véhicule** doit être à jour. En cas de changement d'adresse, la mise à jour doit être faite dans le délai d'1 mois

**Savoir s'il y a un délai maximal pour recevoir un avis de contravention**

Il n'y a pas de délai fixe pour recevoir un avis de contravention.

Toutefois, une contravention est **prescrite au bout d'un an**. Cela signifie que vous ne pouvez plus être poursuivi et que vous n'aurez pas d'amende à payer.

### Infractions routières

**Règles de sécurité routière**

Vitesse

Stupéfiants

Alcoolémie

**Équipements obligatoires**

Voiture

Moto, scooter, 3 roues à moteur...

Vélo

**Stationnement**

Stationnement gênant, dangereux, abusif

Stationnement non payé (forfait post-stationnement)

**Sanctions concernant le conducteur**

Amende en cas de délit de conduite sans permis

Amende en cas de délit de conduite sans assurance

Amende en cas de contravention au code de la route

Barème des points retirés par infraction

Récupération des points

Stage de récupération des points

Rétention du permis

Invalidation (solde à zéro)

Suspension administrative

Suspension judiciaire

Annulation judiciaire

**Sanctions concernant le véhicule**

Immobilisation du véhicule

Mise en fourrière du véhicule

Confiscation du véhicule

**Questions –**

**Réponses**

- Comment faire une réclamation ?
- Comment contester une amende majorée si vous n'avez pas reçu l'avis de contravention ?
- Comment connaître son solde de points ?
- Comment demander un relevé d'information intégral (RII) ?
- Comment demander un relevé d'information restreint (RIR) ?
- Comment faire si un véhicule d'entreprise a été flashé par un radar ?

Toutes les questions réponses

**Et aussi...**

- Contravention au code de la route : paiement de l'amende
- Changer l'adresse sur son certificat d'immatriculation
- Vitesse au volant
- Barème des points retirés par infraction
- Récupération des points du permis de conduire

**Pour en savoir**

**plus**

- Avis de contravention, contestation, amende forfaitaire : foire aux questions  
Source : Ministère chargé de l'intérieur
- Amende forfaitaire : moyens de paiement  
Source : Ministère chargé de l'intérieur
- Procès verbal électronique (PVE) : comment ça marche ?  
Source : Agence nationale de traitement automatisé des infractions
- Dossier d'infraction  
Source : Ministère chargé de l'intérieur

**Où s'informer**  
?

- Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA)

**Services en**  
**ligne**

- Consulter et télécharger les informations du permis de conduire : solde de points, relevé intégral, attestation de droit à conduire sécurisée...  
Téléservice
- Consultez votre dossier d'infraction  
Téléservice
- Payer son amende en ligne sur amendes.gouv.fr  
Téléservice
- Faire un recours en ligne concernant le permis de conduire  
Téléservice
- Avis d'amende forfaitaire : désignation d'une autre personne ou contestation en ligne  
Téléservice
- Que risque-t-on en cas d'infraction routière ?  
Simulateur
- Carte des radars : où sont placés les radars dans mon département ?  
Outil de recherche
- Demande de photographie en cas d'amende radar  
Téléservice
- Modifier l'adresse de sa carte grise  
Téléservice
- Changement d'adresse en ligne  
Téléservice

**Textes de référence**

- Code de procédure pénale : articles 1 à 10  
Article 9 (prescription de l'action publique des contraventions)
- Code de la route : article R130-11  
Infractions constatées par un appareil de contrôle automatique
- Code de procédure pénale : articles R48-1 à R49-8  
Amende forfaitaire et amende forfaitaire majorée
- Réponse ministérielle du 14 janvier 2020 relative à l'envoi d'un avis de contravention



*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*